

Maintenant, est-ce que les Apôtres ont compris ces paroles de Jésus-Christ de la même manière que nous, catholiques, les comprenons au dix-neuvième siècle, et comme on les a comprises pendant dix-neuf siècles? Croyaient-ils réellement qu'ils avaient le pouvoir de pardonner les péchés? Oui, et ils se glorifiaient dans ce pouvoir. Saint-Paul dit dans son Epître aux Corinthiens: "*Que les hommes nous regardent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu (1), car nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ (2).*" Maintenant qu'est-ce qu'un ambassadeur? Un ambassadeur est celui qui est envoyé par une puissance à une autre puissance pour agir au nom de ceux qui l'ont envoyé. Ainsi le gouvernement anglais envoie un ambassadeur à Washington, cet ambassadeur a fait au nom du gouvernement anglais, et tout ce qu'il fait à Washington est considéré comme étant fait par le gouvernement anglais lui-même; ses actes sont les actes du gouvernement anglais. Et Saint-Paul dit: "*Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ.*" Quand est-ce que Jésus-Christ les a constitués ses ambassadeurs? C'est quand il a dit: "*Je vous donnerai les clefs du royaume du ciel, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel.*" C'est alors que Jésus-Christ a constitué ses ambassadeurs les Apôtres, et leurs légitimes successeurs dans le saint-ministère, c'est-à-dire les prêtres et les évêques de l'Eglise.

Saint-Paul dit encore dans sa seconde Epître aux Corinthiens (Chap. v, v. 18): "*Nous avons le ministère de la réconciliation.*" Que veut-il dire par cela? Il veut dire réconcilier les pécheurs avec Dieu. Mais comment cela peut-il se faire? Seulement en leur remettant leurs péchés au nom de Dieu. Le pécheur est réconcilié à Dieu seulement quand ses péchés lui sont pardonnés. "Ainsi,—dit St. Paul,—il a mis en nous la parole de la réconciliation," c'est-à-dire qu'il nous a donné le pouvoir de réconcilier le pécheur avec Dieu en lui pardonnant ses péchés. Et c'est pour cela que l'Apôtre Saint-Jean dit dans le 1er chapitre de sa 1ère Epître: "*Dieu est fidèle et juste, pour nous remettre nos péchés, et pour nous purifier de toute iniquité si nous les confessons.*" Ainsi l'Apôtre St. Jean fait de la confession une condition nécessaire pour obtenir le pardon des péchés. Dieu est fidèle et juste pour nous purifier de nos iniquités, "pour nous pardonner nos péchés, si nous les confessons." Par là nous voyons que dès les premiers jours du christianisme, les chrétiens allaient à confesse. Dans les Actes des Apôtres, chap. XIX, verset 18, nous lisons: "*Et plusieurs de ceux qui avaient cru, venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait de mal.*" C'est-à-dire

que ceux qui avaient été reçus dans l'Eglise se rendaient en grand nombre pour aller confesser et déclarer leurs péchés aux évêques et aux prêtres de Dieu. Ils faisaient alors ce que les catholiques font aujourd'hui: ils allaient en foule se confesser, comme font les catholiques au jour des grandes fêtes, à Noël, à Pâques. C'est la Bible qui le dit.

Est-ce que les premiers chrétiens ne connaissaient pas la doctrine catholique? Est-ce qu'ils n'étaient pas bien instruits? Ils avaient appris la doctrine de l'Eglise de la bouche même des Apôtres, par conséquent la religion catholique est aujourd'hui ce qu'elle était aux premiers jours, au temps des Apôtres.

Et l'Apôtre Saint-Jacques dit au prêtre de l'Eglise: "*Confessez donc vos péchés l'un à l'autre, et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés.*" Ici l'Apôtre Saint-Jacques nous indique que la confession des péchés est une condition de salut pour les prêtres aussi bien que pour les fidèles. Dans l'Eglise catholique, il n'y a pas que les laïques qui sont tenus d'aller à confesse et de déclarer leurs péchés, mais les prêtres aussi sont obligés de le faire, ainsi que les évêques et les cardinaux; et même le pape est tenu d'aller à confesse, s'il avait le malheur de tomber en péché, car le pape est un homme comme nous, et tout homme peut tomber dans le péché.

La confession est une loi divine, et tous doivent s'y soumettre. Le prêtre, cependant, n'attend pas d'être tombé dans le péché pour aller à confesse, car en général les prêtres de Dieu font des efforts pour mener une vie pure, sainte et sans tache; mais même s'ils ne commettent pas de péchés, ils vont à confesse une fois la semaine ou deux fois le mois. et quand ils n'ont rien à confesser, ils confessent les péchés de leur jeunesse, de leurs jeunes années, afin de s'humilier devant Dieu et de mériter de plus en plus le pardon de Jésus-Christ.

Je pourrais, mes chers frères, vous citer bien d'autres textes de la Bible pour vous prouver que la confession a été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, que Notre-Seigneur a donné à ses Apôtres et à leurs successeurs dans le saint ministère, les évêques et les prêtres de l'Eglise, le pouvoir de pardonner les péchés. Mais les paroles de Jésus-Christ que j'ai citées sont si claires, si explicites, si expressives qu'il est impossible pour un homme qui croit à la Bible d'entretenir aucun doute au sujet de la confession des péchés. "*Les péchés seront pardonnés,*—dit le fils du Dieu vivant,—"*à ceux à qui vous les pardonnerez.*" Ces paroles ne peuvent signifier autre chose, sinon que Jésus-Christ a donné à ses Apôtres le pouvoir de pardonner les péchés.

—Bien, dit mon ami protestant, je suppose que les Apôtres ont reçu le pouvoir de pardonner les péchés, c'est clair d'après

la Bible; mais comment avez-vous ce pouvoir vous-même?

—Quand Notre-Seigneur a établi son Eglise sur la terre, dites-moi s'il voulait que son Eglise ne durât que pendant la vie des Apôtres? Est-ce qu'elle devait mourir avec les Apôtres?

—Oh! non, dit mon ami protestant, non, bien certainement, elle devait durer pour toujours, autrement qu'en serait-il de nous?

—L'Eglise devait donc durer toujours. Maintenant, étiez-ce l'intention de Jésus-Christ que son Eglise durât jusqu'à la fin des siècles, sans changements, telle qu'il l'a établie.

—Bien, je le suppose; je présume que telle devait être son intention.

—Ainsi, s'il a établi son Eglise avec le pouvoir de remettre les péchés, elle doit avoir encore ce pouvoir. Si vous admettez les prémisses, il faut aussi admettre la conclusion.

(A continuer.)

Mission Providentielle.

Une jeune fille du village de Domremy, dans les Vosges, Jeanne d'Arc, se présente à Vaucouleurs, chez Robert de Baudricourt, capitaine dévoué à Charles VII, roi de France. Elle déclare que depuis sept ans, elle a des visions qui l'appellent à une grande œuvre de délivrance de son pays, presque tout envahi par les Anglais; que souvent Sainte-Catherine et Sainte-Marguerite lui apparaissent pour la préparer à cette mission divine; que depuis quelque temps elle entend des voix qui lui parlent dans le silence des forêts, dans l'ombre des nuits au pied de l'autel, qui lui ordonnent de partir, d'aller faire lever le siège d'Orléans, et conduire le roi Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer aux yeux des nations.

La candeur de cette jeune fille, sa foi vive, sa parole irrésistible, étonnent et subjuguent Baudricourt. Il lui donne une escorte, et, à travers mille dangers dont elle semble se jouer elle arrive près de Charles VII, à Chinon. Elle obtient une audience du jeune monarque, et lui annonce sa mission. A tout raisonnement qu'on lui oppose, elle répond: "Dieu le veut!" A toute demande qu'on lui fait d'un signe qui prouve sa mission, elle dit: "Suivez-moi, et vous verrez!" On donne à Jeanne d'Arc une armure pour se couvrir, une épée dont elle ne fera jamais usage, une bannière blanche semée de fleurs de lis, sur laquelle sont brodés un Christ et deux anges avec ces mots: *Jésus, Marie*, et elle conduit les guerriers à la victoire, délivre Orléans et fait sacrer le roi à Reims.

(1) 1er Epître aux Corinthiens, IV.

(2) 2e Epître aux Corinthiens, VI. 20.